

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1960)

Rubrik: Proche et Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

République Arabe Unie

La délégation du CICR au Caire, dirigée par M. E. Muller, a poursuivi son activité en faveur des apatrides désireux d'émigrer. En 1960, environ un millier d'émigrants, pour la plupart israélites, ont pu, grâce à l'entremise de la délégation, quitter l'Egypte à destination de divers pays, principalement la France, le Brésil et les Etats-Unis.

Le nombre des candidats au départ diminuant, il a été possible de restreindre l'effectif de la délégation, dont deux membres regagnèrent Genève.

En mai, au cours de sa mission dans le Moyen-Orient, M. F. Siordet, membre du CICR, s'arrêta au Caire et à Alexandrie pour faire avec M. Muller, l'inventaire des activités de la délégation du CICR. A cette occasion, il eut des entretiens avec plusieurs personnalités du Gouvernement de la R.A.U.

Iran

Invité à participer au XVI^e Congrès international de Médecine et de Pharmacie Militaires, qui s'est tenu à Téhéran du 25 avril au 1^{er} mai 1960, le CICR s'y est fait représenter par l'un de ses vice-présidents, M. F. Siordet, qui assista aux séances en qualité d'observateur. Lors de son séjour dans la capitale iranienne, celui-ci eut des entretiens avec le Dr Naficy, secrétaire général de la Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran.

Israël

En janvier 1960, M. D. de Traz, délégué général du CICR dans le Proche-Orient, s'est rendu en Israël pour s'y entretenir avec des représentants du Gouvernement. Pendant ce séjour, il visita, à la prison de Ramleh, le détenu arabe Mustapha Farhat, à qui le CICR avait précédemment fait confectionner une prothèse. Cette même prison fut visitée une fois de plus en novembre par le Dr Bernath, délégué honoraire du CICR en Israël.

Un autre détenu arabe, Ahmed Ali Osman, fut autorisé à recevoir des colis familiaux en provenance d'Egypte et le CICR

se chargea de les lui transmettre. Enfin, de nombreux messages familiaux furent échangés, grâce à l'entremise du CICR, entre Israël et les pays arabes voisins.

Délégation générale pour le Proche-Orient.

Le 8 mars 1960, M. David de Traz, qui occupait de puis fin 1956 le poste de délégué général du CICR au Proche-Orient, dut rentrer à Genève pour un long traitement médical. Peu auparavant, il s'était encore rendu à Bagdad, où il avait pris contact avec diverses personnalités irakiennes, notamment M. Hashim Jawad, ministre des Affaires étrangères, et les dirigeants du Croissant-Rouge irakien.

Par la suite, le CICR parvint à la conclusion qu'il n'était plus indispensable de maintenir une délégation générale permanente au Proche-Orient. En conséquence, le poste de délégué général fut supprimé.

EXTRÊME-ORIENT

Japon

Le rapatriement des Coréens résidant au Japon, qui avait débuté en décembre 1959¹, s'est poursuivi pendant toute l'année 1960. La mission spéciale du CICR, installée à Tokio depuis septembre 1959, a continué de prêter son concours à la Croix-Rouge du Japon lors des opérations et préparatifs qui ont précédé chaque embarquement à destination de la République démocratique populaire de Corée.

Les délégués du CICR se sont rendus, comme en 1959, dans les bureaux d'enregistrement de la Croix-Rouge japonaise, installés dans les préfectures ou les mairies. Ils ont assisté à l'inscription des familles coréennes qui exprimaient le désir de quitter le Japon et ils ont fourni aux fonctionnaires japonais responsables les avis qui leur étaient demandés sur l'application des directives émises par la Société nationale de la Croix-Rouge. En effet, le rapatriement des enfants non accompagnés de moins de 16 ans, a fréquemment posé des pro-

¹ Voir *Rapport d'activité 1959*, pp. 17-23.